n° 03_16012024_614

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération en date du 26 juin 2023 donnant une nouvelle dénomination officielle de voie pour l'impasse de la Monnerie.

VU la délibération n°085_26062023_359 portant sur :

- La dénomination de « l'impasse de la Monnerie »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 26 juin 2023, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATIC	REFERENCE CADASTRALE _	NUMERO ACTUE	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUF	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUI	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse de la Monnerie	26/06/2023	G856	2	La Monnerie		impasse de la Monnerie	La Monnerie	44270	MACHECOUL- SAINT-MEME
AN_impasse de la Monnerie	26/06/2023	G 852 - G804 - G876		La Monnerie		impasse de la Monnerie	La Monnerie	44270	MACHECOUL- SAINT-MEME
AN_impasse de la Monnerie	26/06/2023	G803 - G480 - G 805		La Monnerie		impasse de la Monnerie	La Monnerie	44270	MACHECOUL- SAINT-MEME

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 16 janvier 2024 Le Maire Laurent ROBIN

Le Maire,

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20240124-8-AI

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 24-01-2024

Publication le : 24-01-2024

Laurent ROBIN